

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis DUCIEL
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/CG

DÉCISION N° 2022-08/76

MARCHE PUBLIC N° S_2022_04

**PRESTATION DE NETTOYAGE DES ECOLES MATERNELLES, ELEMENTAIRES,
AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX ET NETTOYAGE DES VITRERIES.**

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée pour désigner les entreprises chargées des prestations de nettoyage des écoles maternelles, élémentaires, autres bâtiments communaux et nettoyage des vitreries ;

CONSIDÉRANT que les entreprises suivantes ont présenté une offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des 4 lots ;

REÇU EN PREFECTURE

le 23/08/2022

Application agréée E.legalite.com

99_AR-084-218401388-20220822-DEC_2022_08

Lot(s)	Désignation	Entreprise retenue	Adresses
1	Groupe scolaire marcel Pagnol et maternelle Jules Ferry	ONET - Drôme Ardèche	48, rue Latecoère 26000 VALENCE
2	Espace Jean DUFFARD, CCAS et Mission Locale	2S NETTOYAGE SERVICES	71, chemin des Estimeurs Est 84600 VALREAS
3	Centre Technique Municipal et Espace France Service	2S NETTOYAGE SERVICES	71, chemin des Estimeurs Est 84600 VALREAS
4	Nettoyage de l'ensemble des vitreries du Chateau de Simiane - Hôtel de Ville	ONET Drôme Ardèche	48, rue Latecoère 26000 VALENCE

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le marché public de nettoyage des écoles maternelles, élémentaires, autres bâtiments communaux et nettoyage des vitreries est attribué à compter de la date de notification valant ordre de service aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprise retenue	Montant annuel DQE HT
1	Groupe scolaire marcel Pagnol et maternelle Jules Ferry	ONET - Drôme Ardèche	53 092.00 €
2	Espace Jean DUFFARD, CCAS et Mission Locale	2S NETTOYAGE SERVICES	39 355.80 €
3	Centre Technique Municipal et Espace France Service	2S NETTOYAGE SERVICES	25 284.00 €
4	Nettoyage de l'ensemble des vitreries du Chateau de Simiane - Hôtel de Ville	ONET - Drôme Ardèche	4 140.00 €

Article 2 : La dépense pour chacun des lots sera imputée à l'article 6283 du budget communal avec les montants maximums suivants :

Pour le lot n°01 - Prestations de nettoyage d'écoles Groupe Marcel Pagnol et Maternelle Jules

Période	Maximum HT
1	66 000 €
2	67 000 €
3	67 000 €
Total	200 000 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/08/2022

Application agréée E-legaite.com

99_AR-084-2184 01588-20220822-DEC_2022_08

Pour le lot n°02 - Prestation de nettoyage des locaux du CCAS, Mission locale et Espace Jean Duffard

Période	Maximum HT
1	60 000 €
2	60 000 €
3	60 000 €
Total	180 000 €

Pour le lot n°03 - Prestation de nettoyage du Centre Technique Municipal et de l'espace France

Période	Maximum HT
1	40 000 €
2	40 000 €
3	40 000 €
Total	120 000 €

Pour le lot n°04 - Prestation de nettoyage de l'ensemble des vitreries du Château de Simiane

Période	Maximum HT
1	10 000 €
2	10 000 €
3	10 000 €
Total	30 000 €

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, par un adjoint délégué ;

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

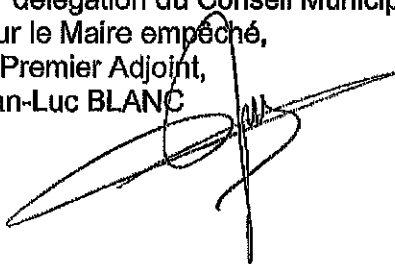
Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

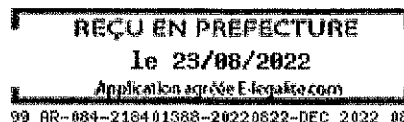
Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de l'affichage de la présente décision.

Fait à Valréas, le 22 AOUT 2022

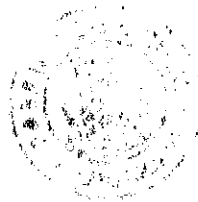
Par délégation du Conseil Municipal,
Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Jean-Luc BLANC



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture le 23 AOUT 2022
de la publication sur le site internet de la Ville le 23 AOUT 2022



01/01/2022



01/01/2022

01/01/2022